

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 54 (1992)

**Heft:** 6

**Rubrik:** 7ème rapport et construction rurales

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **7<sup>ème</sup> rapport et constructions rurales**

**L'Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH) a tenu son assemblée générale à la Station fédérale de recherche de recherche de Tänikon (FAT). A cette occasion, le 7<sup>e</sup> rapport sur l'agriculture et plus particulièrement ses conséquences en matière de constructions rurales ont été présentés.**

### **Généralités:**

M. E. Hofer, l'office de l'agriculture, a tout d'abord planté le décor en présentant le 7<sup>e</sup> rapport sur l'agriculture. Le progrès technique constant a conduit à un doublement de la productivité depuis les années 50 alors que le nombre de personnes employées dans l'agriculture baissait des 2 tiers dans le même laps de temps. Cela a entraîné une situation de surproduction sectorielle qui, parfois, porte préjudice à l'environnement en raison de son intensité. Par ailleurs, le niveau des prix a atteint des montants nettement supérieurs à celui des pays alentours.

Cette situation intenable ainsi que la pression internationale a donc entraîné une nouvelle orientation de la politique agricole suisse exprimée dans le 7<sup>e</sup> rapport.

Les objectifs de la politique agricole sont dorénavant d'axer la production sur la demande en laissant jouer davantage les lois du marché. La séparation de la politique des prix et de la politique des revenus ainsi que l'introduction des paiements direct compensatoires le permettent. Par ailleurs, l'agriculture devra être plus respectueuse de l'environnement et sera aidée en cela par des mesures incitatives. L'ajustement des structures devra se poursuivre de manière à abaisser les coûts de production et à rendre les exploitations plus compétitives dans le contexte européen. Un assouplissement des prescriptions, règlements et autres restrictions est également prévu dans le même but.

### **Aides aux investissements:**

MM. C.-A. Kaufmann (Section du Cl, OFAG) et B. Dudle (AF St-Gall) se sont exprimés à ce sujet. Il en est ressorti un unique leitmotiv: Economies! Manque d'argent, argent cher, perspectives d'avenir plutôt sombres, autant d'éléments n'incentivant pas à l'optimisme bâtit!

Il y a une vingtaine d'années, les taux d'intérêts oscillaient aux alentours de 4% à 4,5%. L'argent était abondant et dispensé très généreusement par les banques jusqu'à ces dernières années. De plus, les pouvoirs publics soutenaient le maintien d'un maximum d'exploitations à l'aide de Cr et de subventions.

La situation s'est dégradée brutalement. La politique d'investissement doit impérativement devenir plus prudente, plus raisonnée, plus sélective et mieux ciblée. À l'avenir seuls les investissements véritablement nécessaires, réalisés sans luxe ni perfectionnisme dans des entreprises solides et conduites par des agriculteurs compétents pourront bénéficier d'une aide des pouvoirs publics. Les critères déterminant l'entrée en matière deviendront plus strict, privilégiant ainsi les exploitations susceptibles de répondre aux objectifs du 7<sup>e</sup> rapport sur l'agriculture. Les autorités, tant fédérales que cantonales, devront cependant veiller à ne pas donner dans l'arbitraire en fixant des critères de sélection objectifs!

### **Economie d'entreprise:**

Diverses contradictions ont été relevées par M. W. Meier de la FAT. En effet, l'on exige de l'agriculture qu'elle produise de manière économique tout en lui imposant des mesures draconiennes en matière de protection de l'environnement et des animaux. Par ailleurs, l'on prône la déréglementation et l'on introduit en parallèle une législation très complexe en matière de production végétale.

Il est indispensable de devenir plus conséquent! Si l'on parle «marché», il faut véritablement libéraliser et déréglementer. Si l'on veut abaisser les coûts de production, il s'agit de laisser évoluer les structures (sans se leurrer car une diminution de 2% d'exploitations par an sur 10 ans ne permettrait qu'un agrandissement moyen des exploitations restantes de 2 ha!). Souhaitons donc que les bonnes intentions exprimées dans le 7<sup>e</sup> rapport trouvent leur concrétisation.



*La politique d'investissement doit impérativement devenir plus prudente, plus raisonnée, plus sélective et mieux ciblée.*

### Aménagement du territoire:

En marge du débat sur le 7<sup>e</sup> rapport, MM. P.-A. Guyot (architecte EPFL) et M. Huser (Office fédéral de l'aménagement du territoire) se sont exprimés quant au changement d'affectation de bâtiments ruraux. Alors que M. Guyot demandait davantage de souplesse dans l'étude des dossiers (tout en dénonçant les abus), M. Huser est resté très restrictif, se contonnant frileusement derrière sa légalisation!

Ici également l'incompatibilité entre une législation contraignante et les exigences d'une agriculture économiquement compétitive a été mise en évidence. La rigueur de la législation en matière d'aménagement du territoire contribue à figer les structures et à renchérir les coûts de production. Cela a-t-il un sens alors que les premiers échos des travaux de la commission Ehrler font état de quelques 120 000 ha de terres dont on ne saura que faire d'ici l'an 2000?

### Conclusion:

Le 7<sup>e</sup> rapport sur l'agriculture est pavé de bonnes intentions. De nombreux obstacles, d'ordre législatifs en particulier, risquent cependant de freiner leur concrétisation. Les autorités et les agriculteurs doivent œuvrer ensemble pour les éliminer afin de permettre l'évolution de notre agriculture. Le rapprochement d'avec la CE se fera ainsi relativement en douceur.

P.-I. Guyot

# L'efficagricole.

C'est dans le terrain que vous appréciez ses multiples capacités.



Ford 2120, à 4 cylindres et 41,3 CV, en action.

*Les tracteurs Ford de la série 20 sont compacts et étonnamment modernes dans leur équipement. La boîte à vitesses très maniable, le petit rayon de braquage facilitant les manœuvres, le*

*système hydraulique moderne et grande réserve de cylindrée du moteur ne peuvent être appréciés que lors d'un test. Vous saurez alors ce qu'est un "efficagricole".*



**FORD** pour les plus exigeants.

*Pour toutes informations, veuillez vous adresser à  
Ford New Holland, Rossiewiesstrasse 25, 8608 Bubikon, Téléphone 055 / 38 35 38*